ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS.

L'AN MIL-HUIT-CENT-TRENTE-SEPT, le vingt-six septembre.—Par devant Louis Forstall notaire public pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et en présence des témoins ci-après nommés et consignés.

Furent présents,

M.M. Louis Urbain Guionnet, agissant tant en son nom que pour ses bons et légitimes Frères, Eugène François Guionnet, pour lequel il se porte fort; Ferdinand Louis Morris, Gabriel de Fériet, Desormes Veau, Louis Deletra, Jean Baptiste Simonin, Théodule Veau, Pierre Damiens Canales, Raymond Shexnadre, Simon Boulions, Pierre Stouder, Auguste D. Guesnon, Phénélon Sanson, Pierre G. Bayhi, Louis Guérin, John Kilshaw, Laurent Sarthasnydre, Emile Fernanger, D. Thomas Ferrar, Jean Baptiste Mariscot, Frédéric Rapp, John A. Nelder, Jean Philippe Bellas, Joseph Bellas, tous H. Ferand, Eugène Tolozan, Narcisse Rodriguez, Stephen Plaisance, Pierre Ramirez, Jean Louis Ribaudo, Alexandre Pitcaid, Théodule Melançon, Emile Doumenig, Jean Louis Rabasses, Pierre Ramirez, Eugène Sommereux, Thomas Gracia, Vincent Cousmart, Jean Baptiste Sennerville St. Amant, John Youenes, Théodore Vauraigaud, Albert J. Marks, Pierre Bayhi, M. C. Ramirez, Robert Wynne, Louis de Feriet, Théogène Dalon, Bernard Nauré, Hermégène Cantrelle, George Comrac, Cesar Desmoulins, Henry Homer, tous demeurant en cette ville de la Nouvelle-Orléans;

Lesquels ont dit et déclaré qu'en mai mil-huit-cent-trente-neuf, ils se sont réunis et associés sous le nom et titre de "Compagnie des Pompiers du Phœnix", laquelle Compagnie fut d'abord le No. neuf et fut plus tard comprise dans la Compagnie du Phœnix de cette ville, sous le No. huit qu'elle porte actuellement et désirant profiter de la faculté donnée par la loi, du cinq, par vertu de la loi de la Législature de cet Etat, intitulée "Pour former des associations de bienfaisance et autres sociétés", et pour en régler les bases", déclaré par les présentes se réunir pour former entr'eux et toutes autres personnes qui voudront y participer, en se conformant aux réglements, une Compagnie en Société dans le but d'entretenir et mettre en opération active une ou plusieurs Pompes et objets nécessaires pour éteindre les feux de la Nouvelle-Orléans et les faubourgs et jusqu'à cet effet, conformément à la loi, des droits et privilèges accordés à toute Compagnie incorporée par l'Etat de la Louisiane dans un but semblable;

Ladite Compagnie sera conduite sous le nom et titre de "Compagnie de Pompiers de Phœnix No. huit nouveau" et sera reconnue par la Municipalité de cette ville;

L'objet de cette Compagnie est d'établir, entretenir et mettre en opération active chaque fois qu'il sera nécessaire et nécessaire pompes à incendier et toutes ses dépendances convenables pour éteindre les incendies dans la ville et les environs;

Le montant du capital social sera de mille piastres, divisé en cent actions de cent piastres chaque, payables comptant, et le montant de la contribution de chacun des associés aux différentes pompes sera:

Louis Urbain Guionnet, deux actions	$200
Eugène François Guionnet, deux actions	200
Ferdinand Louis Morris, deux actions	200
Gabriel de Fériet, deux actions	200
Desormes Veau, deux actions	200
Louis Deletra, deux actions	200
Jean Baptiste Simonin, deux actions	200
Théodule Veau, deux actions	200
Pierre Damiens Canales, deux actions	200
Raymond Shexnadre, deux actions	200
Simon Boulions, deux actions	200
Pierre Stouder, deux actions	200
Auguste D. Guesnon, deux actions	200
Phénélon Sanson, deux actions	200
Pierre G. Bayhi, deux actions	200
Louis Guérin, deux actions	200
John Kilshaw, deux actions	200
Laurent Sarthasnydre, deux actions	200
Emile Fernanger, deux actions	200
D. Thomas Ferrar, deux actions	200
Jean Baptiste Mariscot, deux actions	200
Frédérick Rapp, deux actions	200
John A. Nelder, deux actions	200
Jean Philippe Bellas, deux actions	200
Joseph Bellas, deux actions	200
Louis H. Ferand, deux actions	200
Eugène Tolozan, deux actions	200
Narcisse Rodriguez, deux actions	200
Stephen Plaisance, deux actions	200
Théodule Melançon, deux actions	200
Emile Doumenig, deux actions	200
Jean Louis Ribaudo, deux actions	200
Pierre Ramirez, deux actions	200
Eugène Sommereux, deux actions	200
Thomas Gracia, deux actions	200
Vincent Cousmart, deux actions	200
J. Baptiste Sennerville St. Amant, deux actions	200
John Youenes, deux actions	200
Théodore Vauraigaud, deux actions	200
Albert J. Marks, deux actions	200
Pierre Bayhi, deux actions	200
M. C. Ramirez, deux actions	200
Robert Wynne, deux actions	200
Louis de Fériet, deux actions	200
Théogène Dalon, deux actions	200
Bernard Nauré, deux actions	200
Hermogène Cantrelle, deux actions	200
George Comprac, deux actions	200
Cesar Beaunoc, deux actions	200
Henry Homer, deux actions	200
TOTAL, dix mille piastres	$10,000

Les affaires de la Compagnie seront administrées par sept personnes, savoir: un président, un Foreman, deux assistants, un Trésorier, un Secrétaire et deux tendant et une majorité d'entr'eux formera un quorum suffisant pour gérer, administrer, régler et transigerlesdites affaires, actes et procédures faits à la Compagnie, vendre, acquérir, accepter donations régler et payer ou recevoir tous comptes, donner hypothèques, consentir radiations, poursuivre et être poursuivis, jouir du droit de succession, ester en justice tous actes et contrats et tous autres pouvoirs qui pourront leur être donnés par les réglemens et tous actes & contrats seront signés par le président et le secrétaire;

Ils seront nommés chaque année au dix-huit du mois de mai et les mêmes jouront des réélections tous fonctions durant jusqu'à ce que les nouveaux élus en aient pris possession de leurs charges respectives, bien entendu que si une élection n'avait pas lieu au jour prescrit elle pourra être faite à toute autre époque subséquente sans que ledit défaut de cause de la Compagnie puisse être considérée comme dissoute;

Qu'il sera permis aux actionnaires actuels de céder leurs droits par eux pris dans la présente association de manière à ce que chacun d'eux soit réduit à une action, mais une fois cette réduction effectuée, toute action ne pourra subdiviser et pourra rester indivisible; tout actionnaire qui cessera d'être membre de ladite Compagnie, par décès, retraite, longue absence, radiation ou toute autre cause perdra son action, laquelle sera vendue à profit de la Compagnie, par vente publique;

Le capital de ladite Compagnie pourra être porté à vingt cinq mille piastres par une décision du Conseil d'entre les sociétaires et ratifiée par les trois quarts des actionnaires et constituer des pompes à incendier et toutes les autres dépendances convenables pour éteindre les incendies dans la ville et les environs;

Le montant du capital et de ses mille piastres, divisé en cent actions de cent piastres chaque, payables comptant, et le montant de la contribution de chacun des associés aux différentes pompes sera:

Louis Urbain Guionnet, deux actions	$200
Eugène François Guionnet, deux actions	200
Ferdinand Louis Morris, deux actions	200
Gabriel de Fériet, deux actions	200
Desormes Veau, deux actions	200
Louis Deletra, deux actions	200
Jean Baptiste Simonin, deux actions	200
Théodule Veau, deux actions	200
Pierre Damiens Canales, deux actions	200
Raymond Shexnadre, deux actions	200
Simon Boulions, deux actions	200
Pierre Stouder, deux actions	200
Auguste D. Guesnon, deux actions	200
Phénélon Sanson, deux actions	200
Pierre G. Bayhi, deux actions	200
Louis Guérin, deux actions	200
John Kilshaw, deux actions	200
Laurent Sarthasnydre, deux actions	200
Emile Fernanger, deux actions	200
D. Thomas Ferrar, deux actions	200
Jean Baptiste Mariscot, deux actions	200
Frédérick Rapp, deux actions	200
John A. Nelder, deux actions	200
Jean Philippe Bellas, deux actions	200
Joseph Bellas, deux actions	200
Louis H. Ferand, deux actions	200
Eugène Tolozan, deux actions	200
Narcisse Rodriguez, deux actions	200
Stephen Plaisance, deux actions	200
Théodule Melançon, deux actions	200
Emile Doumenig, deux actions	200
Jean Louis Ribaudo, deux actions	200
Pierre Ramirez, deux actions	200
Eugène Sommereux, deux actions	200
Thomas Gracia, deux actions	200
Vincent Cousmart, deux actions	200
J. Baptiste Sennerville St. Amant, deux actions	200
John Youenes, deux actions	200
Théodore Vauraigaud, deux actions	200
Albert J. Marks, deux actions	200
Pierre Bayhi, deux actions	200
M. C. Ramirez, deux actions	200
Robert Wynne, deux actions	200
Louis de Fériet, deux actions	200
Théogène Dalon, deux actions	200
Bernard Nauré, deux actions	200
Hermogène Cantrelle, deux actions	200
George Comprac, deux actions	200
Cesar Beaunoc, deux actions	200
Henry Homer, deux actions	200

Poste du faubourg Washington ce 10 octobre 1837.

P. BAYHI, Chef du Poste

S'est absenté de chez le soussigné, le 20 de ce mois, le jeune nègre RÉGIS, âgé de 15 ans, haut environ 4 pieds 10 pouces; ceux qui le ramèneront au domicile du soussigné, au faubourg Lafayette, recevra une récompense de vingt piastres. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir, sous peine d'être rigoureusement poursuivis selon la loi.

28 sept—2m C. DELAHOUSSAYE.

ESCLAVE EN MARONNAGE

Parti marron de chez le soussigné, depuis le 11 du mois d'août 1837, l'esclave DICK, âgé d'environ 18 ans, très intelligent et actif, parlant assez bien l'anglais, portant perruque et de la taille de 4 pieds 8 à 10 pouces; il a longtemps fréquenté les manœuvres employés à charroyer de la brique; il a été aussi employé par M. G. W. Reed, dans la première partie de l'année courante et par Mr. Trugnod. Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque le conduira à la geôle, ou chez son maître au

W. MIN WEBSTER.

Carrollton, 27, rue Gravier.

A VIS—Rencontré dans le bureau du soussigné, le jeune marron qui se prétend appartenir à M. Gerry, rue du Marché, et qui a pris le nom de Jean Baptiste, âgé de 20 ans, environ, taille de 5 pieds 4 pouces, il a une cicatrice sur le front, il a un pied droit. Il joue du violon et aime à se tenir bien habillé. Il porte souvent une redingotte de gingham à raies noires, et un chapeau de paille. Le soussigné offre une récompense ci-dessus sera payée à celui qui l'arrêtera et le conduira à la geôle. C. HURST.

19 oct—6

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE

Sarah, parlant très bien français, taille d'environ cinq pieds, teint rougeâtre, les talons rentrant et en dedans—elle a la tête bien faite, cambrée à la manière supérieure, et une petite nice trice auprès du nez. Elle est partie marronne de chez son maître le 20 avril 1837, rue Esplanade. Ma 602.

JOSE SAGAVVA.

DÉTENU à la geôle de la Paroisse St. Bernard, le nègre nommé JOHN, ayant deux petites cicatrices à la joue gauche, taille de six pieds, quatre pouces, se disant appartenir à M. Edward, résidant d'un brick. Le propriétaire est prié de réclamer, en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 20 Octobre 1837

21 oct—3 F. GARIC, shérif.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE

Pour l'arrestation du nègre St. Louis, taille de cinq pieds 5 ou 6 pouces, belle figure, bien fait, parlant anglais et français, âgé de 25 ans; ce nègre a été enlevé de chez le soussigné le 2 Juillet et a pris connu comme cigarier; et la négresse Malvina, âgée de 22 à 23 ans, taille de cinq pieds, grosse figure; elle est très habituellement parfaitement bien mise, elle a pu être aux environs de l'habitation de M. F. Fazende où qu'elle a été achetée. La récompense ci dessus sera payée pour l'arrestation de ces deux esclaves ou 15 piastres pour chacun d'eux.

C. MONROE,

rue Barbon No. 261.

oct—6,6p

$50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron vers le 10 septembre dernier, un mulâtre, nommé WILLIAM, teint clair, âgé d'environ 40 ans, taille de cinq pieds six pouces; il est mince et a l'air malade, ses cheveux commencent à grisonner. On suppose qu'il a été débauché et amené au haut du Mississippi par des bateliers.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera à

EDWARD W. SEWELL,

No. 230, rue du Camp.

12 oct—3

DÉTENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, le nègre nommé HENRIE, taille de quatre pieds quatre pouces, ayant deux petites cicatrices à la figure, se disant appartenir à Mr. Borel, du faubourg Ste. Marie.

Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, le 11 octobre 1837.

12 oct—6. F. GARIC, Shérif.

Détenu à la geôle de police du poste de faubourg Marigny, le nègre nommé BILLY, disant appartenir à M. Labranche; âgé d'environ 50 ans, taille 5 pieds 9 pouces, figure alongée, bien connue, lui manque une dent de devant à la mâchoire supérieure, et ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington ce 10 octobre 1837.

10 oct P. BAYHI, Chef du Poste

S'est absenté de chez le soussigné, le 20 de ce mois, le jeune nègre ROBERT, âgé de 15 ans, haut environ 4 pieds 10 pouces; ceux qui le ramèneront au domicile du soussigné, au faubourg Lafayette, recevra une récompense de vingt piastres. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir, sous peine d'être rigoureusement poursuivis selon la loi.

28 sept—2m C. DELAHOUSSAYE.

ESCLAVE EN MARONNAGE

Parti marron de chez le soussigné, depuis le 11 du mois d'août 1837, l'esclave DICK, âgé d'environ 18 ans, très intelligent et actif, parlant assez bien l'anglais, portant perruque et de la taille de 4 pieds 8 à 10 pouces; il a longtemps fréquenté les manœuvres employés à charroyer de la brique; il a été aussi employé par M. G. W. Reed, dans la première partie de l'année courante et par Mr. Trugnod. Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque le conduira à la geôle, ou chez son maître au

W. MIN WEBSTER.

Carrollton, 27, rue Gravier.

oct 21—1m.

A VIS—Rencontré dans le bureau du soussigné le jeune marron qui se prétend appartenir à M. Gerry, rue du Marché, et qui a pris le nom de Jean Baptiste, âgé de 20 ans, taille de cinq pieds six pouces; il est mince et a l'air malade, ses cheveux commencent à grisonner. On suppose qu'il a été débauché et amené au haut du Mississippi par des bateliers.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera à

EDWARD W. SEWELL,

No. 230, rue du Camp.

12 oct—3

DÉTENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, le nègre nommé HENRIE, taille de quatre pieds quatre pouces, ayant deux petites cicatrices à la figure, se disant appartenir à Mr. Borel, du faubourg Ste. Marie.

Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, le 11 octobre 1837.

12 oct—6. F. GARIC, Shérif.

Détenu à la geôle de police du poste de faubourg Marigny, le nègre nommé BILLY, disant appartenir à M. Labranche; âgé d'environ 50 ans, taille 5 pieds 9 pouces, figure alongée, bien connue, lui manque une dent de devant à la mâchoire supérieure, et ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington ce 10 octobre 1837.

P. BAYHI, Chef du Poste

TOTAL, dix mille piastres $10,000

Les affaires de la Compagnie seront administrées par sept personnes, savoir: un président, un Foreman, deux assistants, un Trésorier, un Secrétaire et deux tendant et une majorité d'entr'eux formera un quorum suffisant pour gérer, administrer, régler et transigerlesdites affaires, actes et procédures faits à la Compagnie, vendre, acquérir, accepter donations régler et payer ou recevoir tous comptes, donner hypothèques, consentir radiations, poursuivre et être poursuivis, jouir du droit de succession, ester en justice tous actes et contrats et tous autres pouvoirs qui pourront leur être donnés par les réglemens et tous actes & contrats seront signés par le président et le secrétaire;

Ils seront nommés chaque année au dix-huit du mois de mai et les mêmes jouront des réélections tous fonctions durant jusqu'à ce que les nouveaux élus en aient pris possession de leurs charges respectives, bien entendu que si une élection n'avait pas lieu au jour prescrit elle pourra être faite à toute autre époque subséquente sans que ledit défaut de cause de la Compagnie puisse être considérée comme dissoute;

Qu'il sera permis aux actionnaires actuels de céder leurs droits par eux pris dans la présente association de manière à ce que chacun d'eux soit réduit à une action, mais une fois cette réduction effectuée, toute action ne pourra subdiviser et pourra rester indivisible; tout actionnaire qui cessera d'être membre de ladite Compagnie, par décès, retraite, longue absence, radiation ou toute autre cause perdra son action, laquelle sera vendue à profit de la Compagnie, par vente publique;

Le capital de ladite Compagnie pourra être porté à vingt cinq mille piastres par une décision du Conseil d'entre les sociétaires et ratifiée par les trois quarts des actionnaires et constituer des pompes à incendier et toutes les autres dépendances convenables pour éteindre les incendies dans la ville et les environs;

Le montant du capital et de ses mille piastres, divisé en cent actions de cent piastres chaque, payables comptant, et le montant de la contribution de chacun des associés aux différentes pompes sera:

Louis Urbain Guionnet, deux actions	$200
Eugène François Guionnet, deux actions	200
Ferdinand Louis Morris, deux actions	200
Gabriel de Fériet, deux actions	200
Desormes Veau, deux actions	200
Louis Deletra, deux actions	200
Jean Baptiste Simonin, deux actions	200
Théodule Veau, deux actions	200
Pierre Damiens Canales, deux actions	200
Raymond Shexnadre, deux actions	200
Simon Boulions, deux actions	200
Pierre Stouder, deux actions	200
Auguste D. Guesnon, deux actions	200
Phénélon Sanson, deux actions	200
Pierre G. Bayhi, deux actions	200
Louis Guérin, deux actions	200
John Kilshaw, deux actions	200
Laurent Sarthasnydre, deux actions	200
Emile Fernanger, deux actions	200
D. Thomas Ferrar, deux actions	200
Jean Baptiste Mariscot, deux actions	200
Frédérick Rapp, deux actions	200
John A. Nelder, deux actions	200
Jean Philippe Bellas, deux actions	200
Joseph Bellas, deux actions	200
Louis H. Ferand, deux actions	200
Eugène Tolozan, deux actions	200
Narcisse Rodriguez, deux actions	200
Stephen Plaisance, deux actions	200
Théodule Melançon, deux actions	200
Emile Doumenig, deux actions	200
Jean Louis Ribaudo, deux actions	200
Pierre Ramirez, deux actions	200
Eugène Sommereux, deux actions	200
Thomas Gracia, deux actions	200
Vincent Cousmart, deux actions	200
J. Baptiste Sennerville St. Amant, deux actions	200
John Youenes, deux actions	200
Théodore Vauraigaud, deux actions	200
Albert J. Marks, deux actions	200
Pierre Bayhi, deux actions	200
M. C. Ramirez, deux actions	200
Robert Wynne, deux actions	200
Louis de Fériet, deux actions	200
Théogène Dalon, deux actions	200
Bernard Nauré, deux actions	200
Hermogène Cantrelle, deux actions	200
George Comprac, deux actions	200
Cesar Beaunoc, deux actions	200
Henry Homer, deux actions	200

Signé: L. U. Guionnet, John Kilshaw Jnr, F. L. Morris, G. de Fériet, D. Veau, L. Deleira, J. P. Simoniun, Théo. Veau, P. D. Canales, R. Chexnaydre, S. Boulions, Peter Stouder, A. D. Guesnon, F. Sanson, F. G. Bayhi, Louis Guérin, L. Sarthasnydre, E. Favarange, D. F. Ferrar, Frederic Rapp, J. B. Mariscot, John A. Nelder, J. P. Bellas, J. Bellas, Ferraud, E. Tolozan, N. Rodriguez, S. A. Plaisance, T. Melançon, F. Bayhi, Emile Doumeing, Jn. Lo. Rabasses, P. Ramirez, Sommereau, Thomas Gracia, Vincent Cousmart, J. B. S. St. Amant, J. Youenes, Th. Vauraigaud, E. F. Gaussens fur L. U. Guionnet, A. J. Marks, M. C. Ramirez, Robert Wynne, Louis de Feriet, Théogène Dalon, B. Nauré, H. Cantrelle, George Comrac, Cesar Beaunoc, Henry Homer, E. Fauche, Foulon, Ferraud not. pub.

Pour copie conforme à la minute.

FERAUD,

Not Pub.

29 sept—1m 2pa.

DEMANDE D'ESPECES par

20 oct G. R. STRINGER,

rue du Canal No. 50.

BILLETS des Banques de l'Illinois et des Etats-Unis, à vendre en sommes convenables par demande, par G R STRINGER,

20 oct rue du Canal, No. 50

SUCRE—30 boucauts sucre en débarquement de la pirogue la Confiance, vis à vis la rue Toulouse, à vendre par

R. H. GALLWEY,

20 oct rue de la Commune No. 21

ESPECES en demande—On paiera le taux le plus élevé de la place, pour des espèces au bureau de

ROBINSON & Co. 45, rue du Camp

BILLETS DE ILLINOIS—En sommes convenables aux acheteurs, à vendre par

20 oct ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

BILLETS de la BANQUE DES ETATS-UNIS en sommes de 50, 100 et de 500, à vendre par

20 oct ROBINSON & Co. 45 rue du Camp

BILLETS de la Banque de la Georgie, du Mississipi et du Tennessee, à vendre par

ROBINSON & Co 45, rue du Camp.

JAMBONS—30 barriques épaules, en magasin, à vendre par GRIVOT & PAIGE,

20 oct 13, rue Poydras.

PORC—50 baril porc mess et prime, à vendre par GRIVOT & PAIGE,

20 oct 13, rue Poydras.

VINS—300 caisses Chiteau-Lafitte et Margaux, consistant 3 douzaines, 1856 du dernier vintage, à vendre par DESSAUT, fils aîné, 3, Toulouse.

SOY—2000 boisseaux de soy, assorti, à vendre par

21 oct F. LONGIS, 48, rue St. Louis.

WHISKEY—200 barils whisky rectifié en débarquement et à vendre par

21 oct G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

TOILE A CHEMISES—25 caisses Toile à chemises supérieure, 7/8, fine et commune; 50 balles do. do. écrue. 3/4—En débarquement et à vendre par

21 oct. GODFREY, BLOSSWAN & Co.

BROSSES, PEIGNES, &c., en débarquement du navire Lexus, de New York, une grande variété de Brosses à cheveux, Drape et à barbe, reçues en première main des manufactures. Aussi, Brosses à dents anglaises et françaises, Peignes de buffle dito en corne, Peignes tarabies en fer (français) Porte Manteaux avec construis Prelaniterie du Japon Bouton en or, pour bretelles, à vendre par

3 oct FOLLARD & GREEN,

Nos. 29 et 32, rue de Chartres.

ACADEMIE DE CARROLLTON.

MONSIEUR et madame Dupré, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'ouvrir à Carrollton, une maison d'éducation, dans laquelle ils se proposent de ne rien négliger pour mériter la confiance dont les parents voudront bien les honorer.

L'enseignement comprendra la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la mythologie et les ouvrages à l'aiguille.

On y enseignera également l'anglais, l'espagnol, la musique, le dessin et la danse.

S'ils sont suffisamment encouragés ils prendront ensuite quelques pensionnaires.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Mesdames Dupré, 11 Carondelet, rue St. Philippe entre les rues Dauphine et Bourbon.

FOR LOUISVILLE AND

The ... Packet ... Capt. ... Gaged and going on board. For freight or passage, having elegant accommodations, apply on board or to

CHO. GRIVOT & PAIGE

oct 23 Debts contracted by the above ... the Captain or Clerk, will not be paid.

FOR MANCHESTER

Will ... Grand Gulf ... Bunker ... oct 24

FOR LOUISVILLE & C

The new ... Capt. ... Packet ... Bunker ... oct 24

TO REN

Two commodious ... be adapted ... Magazine ... Possession given ... (oct 27.)

WARE HOU

A large and convenient ware house, situated ... Carondelet ... CARRERE.

oct 27

CINCINNATI Money

... sold by

oct 12

UNITED STATES BANK

... sums to suit purchasers.

... ROBINSON

RUM—44 barrels ... oct 12

BAGGING—10 pieces ... running from 8 to ... YORK & BRIGHT.

CHAMPAGNE WINE

... Wine, of ... FRED. ... Exchange Alley, between ... oct 12

DRY GOODS—French ... for sale by ... oct 12 Exchange Alley, between ...

MESS BEEF—56 half ... for sale by

oct 14

WESTERN LIVE HAMS

... Hams, just ... LEGENDRE

oct 11

CHEESE—10 boxes ... received and landing ... LEGENDRE

FLOUR—50 bbls superfine ... JOSEPH

LARD—30 kegs ... JOSEPH

LARD & BUTTER—10 kegs western butter, ... sale by JOSEPH

HAMS—30 bbls ... JOSEPH

LANDING from the Alabama ... Charles ... LATAFFE

oct 11

PORK—30 bbls M ... oct 14 G DORSEY

FLOUR—467 bbls superfine ... oct 11 DORSEY

INSEED OIL—30 ... sale by

oct 11

OIL—Spanish olive oil, in ... for the use of Lamps or Machine each, for sale by

oct 11

FOR NEW YORK.

The ... Packet ... Capt. ... Gaged and going on board. For freight or passage, having elegant accommodations, apply on board or to

oct 24 HYDE

FOR NEW YORK—The ... Packet of the 13th ... Capt. ... Gaged and going on board. For freight or passage, having elegant accommodations, apply on board opposite the ... FRANKLIN

FOR HAVRE—The ... Packet ... Capt. Brewster, ... of her cargo engaged ... dispatch. For balance, apply ...

FOR LIVERPOOL

The ship Alfred ... Capt. ... dately, can take 150 ... GEORGE

FOR LIVERPOOL

The ship Alfred ... engaged will meet with ... freight of 2 or 300 bales ... BAILEY & ABE

FOR NEW YORK

The first class A ... Capt. Varney, having ... for freight or passage ... apply to

oct 18 BAILEY

FOR NEW YORK

The A 1 ... Capt. Crane, ... will sail ... the ... Packet ... Capt. Crane ... passage ... the cathedral, or to

oct 25

FOR TAMPICO—The ... Capt. Cormier, ... cargo engaged, will sail as above. ... apply on board opposite the ... JAMES

oct 25

FOR NEW YORK—The ... Packet ... Capt. ... Gaged and going on board. For freight or passage, having elegant accommodations, apply ...

oct 24

FOR NEW YORK—The ... Packet of the 13th ... Capt. ... Gaged and going on board. For freight or passage, having elegant accommodations, apply ...

oct 24

FOR HAVRE—The ... Packet ... Capt. Brewster, ... of her cargo engaged ... dispatch. For balance, apply ...

FOR LIVERPOOL

The ship Alfred ... Capt. ... dately, can take 150 ... GEORGE

FOR LIVERPOOL

The ship Alfred ... engaged will meet with ... freight of 2 or 300 bales ... BAILEY & ABE

FOR NEW YORK

The first class A ... Capt. Varney, having ... for freight or passage ... apply to

oct 18 BAILEY

FOR NEW YORK

The A 1 ... Capt. Crane, ... will sail ... the ... Packet ... Capt. Crane ... passage ... the cathedral, or to

oct 25

FOR TAMPICO—The ... Capt. Cormier, ... cargo engaged, will sail as above. ... apply on board opposite the ... JAMES

oct 25